

REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation des installations du Tennis Club DESA à la Tour-de-Peilz.

Les membres du Comité sont chargés d'en contrôler l'application.

Il est fait appel à la collaboration et à l'esprit sportif de tous les membres afin de respecter les dispositions du présent règlement.

1. ACCES AUX INSTALLATIONS

- 1.1. Les installations sont disponibles quasiment toute l'année, dans la mesure où les conditions météorologiques le permettent. Le Comité se réserve le droit de fermer les installations quelques mois en hiver lorsque le gel, la neige ou le froid rendent les terrains impraticables. Les installations sanitaires (douches, WC, cuisine) seront mises hors services en hiver car le bâtiment n'est pas chauffé. Les vestiaires et la buvette restent néanmoins accessibles toute l'année.
- 1.2. Les accès aux terrains sont ouverts de 06h00 à 22h00. Les éclairages doivent être impérativement éteints à 22h15.
- 1.3. L'accès aux vestiaires est géré par un clavier digicode. Le code ne doit être transmis sous aucun prétexte à une personne externe au club. Le code est régulièrement changé par un membre du Comité.
- 1.4. La buvette avec ses équipements (cuisine, frigo, télévision, etc.) sont accessibles à chaque membre pour autant que ce dernier possède une clé numérotée moyennant un dépôt de CHF 50.-
- 1.5. Les courts ainsi que les vestiaires et la buvette doivent être fermés par le dernier membre présent le soir. Les membres sont priés de quitter les lieux à 22h30 au plus tard.
- 1.6. Tout abus ou non-respect des lieux peut entraîner le retrait temporaire voire définitif du droit d'accès.

2. TENUES

- 2.1. Les chaussures de tennis avec semelles pour terre battue synthétiques sont obligatoires.
- 2.2. Les tenues créées pour la pratique du tennis sont vivement conseillées. Il est interdit de jouer torse nu.
- 2.3. Si les présentes règles concernant la tenue ne sont pas respectées, le droit de jouer peut immédiatement être retiré.

3. SYSTEME DE RESERVATION

- 3.1. Chaque membre actif ayant payé sa cotisation dispose d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe afin d'accéder à la réservation par système informatique.
- 3.2. Une borne de réservations est accessible en permanence à l'entrée des vestiaires. Elle permet de réserver simultanément deux heures de jeu non consécutives. De plus, les réservations sont possibles en passant par le site www.tcdesa.ch ou directement via l'adresse de l'espace membre tcdesa.cogito-sport.ch (il n'y a pas d'application smartphone).
- 3.3. La plage horaire choisie n'est effectivement réservée que lorsqu'elle comporte les deux noms des joueurs ou le nom du membre et du membre « INVITÉ ».

3.4. Un mode de réservation particulier est prévu dans les cas suivants :

- Cours juniors et leçons avec un moniteur autorisé
- Entraînements officiels et tournois
- Jeu libre des jeudis soirs (début mai à fin août)
- Entretien périodique des terrains
- Eventuelles autres activités prévues dans l'agenda du Club

Les joueurs bénéficiant d'une exception citée au point 3.4 ne peuvent en aucun cas réserver un court pour le même jour.

3.5. Un court non-occupé 10 minutes après le début de la période de jeu devient disponible.

3.6. En aucun cas, il est autorisé de réserver un court à l'aide d'un nom d'utilisateur d'un autre membre, même si cela est provisoire. Un tel abus peut entraîner le retrait temporaire voire définitif du droit de jouer.

3.7. Si, pour une raison ou une autre, les joueurs ne peuvent pas se présenter alors qu'une réservation est faite à leurs noms (pluie, maladie, contretemps, etc.), la réservation doit être supprimée le plus rapidement possible afin de libérer le terrain pour les autres membres.

4. PERIODES DE JEU, DROITS RESERVES AUX DIFFERENTES CATEGORIES DE JOUEURS

4.1. La période de jeu (simple ou double) est de 60 minutes y compris le temps d'entretien de la surface utilisée. Le broissage de la surface est obligatoire en fin de période de jeu (balayage circulaire de l'extérieur vers l'intérieur).

4.2. Utilisation des courts par les membres actifs :

- Les catégories de cotisation « Adultes », « Couple », « Jeune 18-20 ans + Etudiants/apprentis 19-25 ans », « Jeune 16-17 ans » et les Membres d'honneur sont autorisés à réserver les courts du lundi au dimanche de 06h00 à 22h00.
- Les catégories de cotisation « Kids 4-10 ans » et « Jeune scolaire 11-15 ans » sont autorisés à réserver les courts du lundi au dimanche de 06h00 à 18h00, exception faite si accompagnée d'un adulte. Dès 18h00, une réservation est autorisée dans le quart d'heure précédant la période de jeu.

4.3. Utilisation des courts avec invités:

4.3.1. Par invité, on sous-entend une personne qui a un statut de « membre en congé » ou qui est externe au club (non-membre).

4.3.2. La réservation avec invité est possible au plus tôt 48 heures à l'avance. Le coût de CHF 10.- pour l'heure de jeu sera facturé en fin de saison au membre invitant. Les membres actifs avec cotisation « Adultes » bénéficient de 3 invités gratuites par année.

4.3.3. Deux non-membres ne peuvent jouer que si les courts sont disponibles 10 minutes avant le début d'une période de jeu et en présence d'un membre du Comité. En effet, ce dernier doit être en mesure d'encaisser les CHF 25.- de location prévu. Tout abus doit être signalé et sera sanctionné par le Comité.

Dans tous les cas, **LE FAIR PLAY** est de mise.

La Tour-de-Peilz, le 31 janvier 2016

Le Comité